



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du Vendredi 23 novembre 2012
à 17 heures
Au Pont de Montvert**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant de Alain VENTURA ;

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) à Camille LECAT

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ;

Autres personnes présentes : Stéphan GARNIER (animateur secteur Mont Lozère PNC), Myriam FORT-MONTAGNE (secrétaire de la communauté de communes), Philippe LANTIERI et Christophe BLANGERO du foyer rural « Passe Montagne », Jean Louis SERVIERE (suppléant de Sophie PANTEL, conseillère générale du canton du Pont de Montvert).

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Présentation d'un projet de spectacle par l'association du Foyer Rural « PASSE MONTAGNE » :

Philippe LANTIERI et Christophe BLANGERO de l'association « Passe Montagne » informent qu'un spectacle aura lieu le 25 mai 2013. Ce spectacle, qui est une pièce de théâtre, a pour objet la pierre et le minéral. Il est intitulé « au milieu du désordre » et il aura lieu à la salle du Mont Lozère. Le Parc National des Cévennes est associé dans le cadre du festival nature qui a pour thème en 2013 « les savoir-faire ». L'association « Passe Montagne » voudrait profiter de l'intervention de Pierre Meynier, metteur en scène et auteur de cette pièce, pour faire visiter les différents sites du territoire en lien avec le minéral objet du spectacle. (Le Mont Lozère avec le Pont Romain, Ron Musel, Le château de Verfeuil et la route à Ornières de Coudoulous, le sentier autour de l'Espinas, ...) Véronique, coordinatrice d'Épi de Mains, Camille Lecat, Maire de St Andéol de Clerguemort et les « ABPS », soutiennent cette idée. Le rendez-vous serait fixé la veille, soit le 24 mai toute la journée et clôture de cette manifestation au Bistro le soir. Le but ici étant d'organiser une rencontre publique avec différents intervenants : géologue, le Parc National des Cévennes, Michel Viénin, les écoles, les « ABPS » et la population désireuse d'y participer.

Les élus sont favorables. Ce sera une nouvelle occasion de créer du lien à l'Espinas. Une réunion préparatoire aura lieu avec Camille, Véronique, l'Adda - Scènes Croisées, et « Passe Montagne » se charge d'en faire la communication.

Les élus soulignent toutefois que le conseil communautaire n'avait pas été informé du programme des spectacles cofinancés avec les Scènes Croisées. Le plan de financement est toujours dur à obtenir dans les délais. Les élus demandent qu'un courrier soit fait à l'Adda Scènes Croisées afin que le programme pour 2013/2014 soit débattu en conseil communautaire après une réunion avec les associations du secteur pour présenter les spectacles (débat sur le budget de l'opération).

Ayant traité leur sujet, Philippe et Christophe se retirent.

Daniel MATHIEU présente Jean Louis SERVIERE, présent en tant que suppléant de Sophie Pantel, conseillère générale.

Proposition de convention avec le Parc National des Cévennes dans le cadre de la Charte :

Le président donne la parole à Stéphan Garnier, animateur territorial du Parc National des Cévennes pour le secteur Mont Lozère. Stéphan a été recruté par le PNC dans le cadre des nouvelles orientations du Parc, qui a créé des postes de délégués territoriaux qui ont pour mission d'animer un pôle territorial. Ce pôle se renforcera progressivement pour répondre aux exigences de la charte. Il a déjà rencontré 3 maires de la communauté de communes.

Il rappelle aux communes qu'à la fin d'année 2014, elles devront se positionner pour adhérer à la charte par des conventions d'application d'une durée de trois ans. Des engagements seront conclus entre l'EPCI et les communes.

À l'échelle du nombre de communes adhérentes, l'EPCI devra mobiliser du personnel et des moyens qu'il n'avait pas auparavant, c'est pourquoi il voudrait expérimenter les conventions avant l'échéance de 2014 et cherche des communes et communautés de communes, tests. Actuellement, la commune de St Maurice de Ventalon et le Pays Gorges Causses Cévennes ont été favorables. Les projets de la communauté de communes intéressent le Parc, car son intervention est possible dans de nombreux domaines. De plus elle est bien concernée par la zone cœur et par la charte. Le but étant, pour le PNC, de réaliser les actions du PNC dans le cadre de la charte en appréhendant les besoins en personnel.

Stéphan Garnier fait lecture de la proposition de convention et des différentes opérations qui concernent les projets de la CC pour définir les interventions possibles du Parc. Le projet de convention a déjà fait l'objet d'une concertation avec le président de la communauté de communes en amont. L'intervention du Parc aura pour objet de maintenir un lien permanent entre le l'EPCI et le territoire et de coordonner les interventions de l'État et des collectivités.

La convention est à construire. Quatre engagements sont demandés à la C.C. : 1 — désigner un élu référent — interlocuteur entre l'EPCI et la communauté de communes pour relayer l'information sur la charte. Organiser une réunion publique annuelle intercommunale à caractère festif. 2 — s'engager dans la démarche « vers des collectivités zéro pesticide » : la communauté de communes, dans le cadre de ses compétences, semble peu concernée par le sujet. 3— Signer et mettre en œuvre la « charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche ». 4 – Contribuer à la proscription de la recherche et de l'exploitation d'énergies fossiles sur le territoire.

Sur les projets de la communauté de communes :

ZAE de Masméjean : ce projet est ciblé comme un enjeu fort au sein de la charte, car il est situé en limite de la zone cœur, c'est la frontière entre l'aire d'adhésion et le cœur. Il faudra contribuer à améliorer la vision paysagère du site et de la zone.

Le Parc peut intervenir dans les domaines suivants : accueillir les candidats acquéreurs de parcelles très en amont de leur projet. Le PNC pourrait réaliser des esquisses de projet et donner des conseils en matière d'insertion paysagère en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires. Cet accompagnement peut favoriser la qualité du projet. Évaluation du temps de travail : 3 demi-journées de la cellule architecture du PNC.

Jean pierre Allier réagit : le mille feuilles de conseils architecturaux rebute les candidats qui se sentent contrôlés plutôt qu'aïdés. Entre la DDT, le CAUE et maintenant le PNC, cela ne fait-il pas beaucoup trop d'interlocuteurs pour les porteurs de projet ? Jean Pierre souligne qu'il verrait mieux un accompagnement du

Parc au montage financier des opérations plutôt qu'une intervention dans le seul domaine paysager. Il considère que l'intervention du Parc doit être un plus et non une contrainte. Stéphan en prend note et souligne qu'un accompagnement technique sur les projets des candidats peut être réfléchi.

Les élus demandent que le PNC fasse partie des comités de pilotages de chaque projet. Qu'il contribue à apporter une aide financière, qu'il puisse avoir des interventions en matière de DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) lors de marchés publics. Stéphan souligne que sur la ZAE, le Parc avait proposé une aide financière sur les aménagements paysagers de la zone, mais que la CC a refusé. Les aménagements seraient réalisés à moindre coût.

Maurice Jeannet propose que le Parc soit un appui dans la recherche des porteurs de projets, Stéphan pouvant être aussi un relais dans la « commercialisation » de cette zone.

Projet du prè du Moulin à Fraissinet de Lozère : Le Parc propose d'assister la collectivité dans le montage du projet. C'est ce qui a été demandé par la communauté en amont. Pour l'instant le projet est encore à définir. D'autres agents du PNC pourraient intégrer le groupe de travail, en fonction des compétences du personnel et du projet. Le PNC affiche 3 journées du groupe de travail. Jean Pierre souligne que ce projet ouvert à tout type de public diversifie les intervenants dans le domaine de la découverte du pays et de ce qu'on peut y faire. Le Parc pourrait contribuer à l'animation d'un réseau. L'intervention du Parc sera définie lorsque le projet sera plus avancé. Cela dépendra de la nature du projet.

L'Espinas : Ce projet fait parti de la priorité n°1 du Parc, car il est en zone cœur. Le Parc a déjà mis à disposition de la communauté de communes des moyens humains très importants. 4 agents du Parc travaillent sur les projets de l'Espinas. Stéphan rappelle que le projet rentre tout à fait dans le cadre de la mesure spécifique de la charte pour que tous les hameaux soient habités en permanence.

Une réflexion globale du site serait intéressante et a déjà été lancée par la C.C. Le Parc s'associera à l'architecte-conseil de la DDT et la C.C. pour assurer une cohésion entre les différents partenaires.

Maurice JEANNET intervient : la châtaigneraie de l'Espinas est une activité qui évolue et qui est liée à la ressource locale qui mérite d'être étudiée. Ce lieu pourrait être une vitrine de la châtaigneraie. Une réflexion est portée par les élus, ne serait-il pas possible d'obtenir un agrément pour un mode de production AB de la châtaigneraie sur le territoire ? L'idée étant que l'acheteur s'engage vis-à-vis des organismes de contrôle. Il est proposé au Parc d'intervenir en ce domaine pour savoir comment cela fonctionne et d'évaluer l'opportunité d'un tel dispositif sur le territoire.

Jean Louis Servière intervient pour que le Parc maintienne et pérennise l'Écomusée du Mont Lozère. Le remplacement d'Odile Rival inquiète les élus. Il est souligné que l'Écomusée a besoin de renouveau dans sa présentation au public, son accueil, son design.

Autre point : dans l'ensemble, les élus insistent auprès du Parc pour qu'il s'associe aux communes lorsqu'elles sont concernées par des décisions du Parc sur leur territoire (projets, etc.), pour prendre des initiatives ensemble.

Jean Pierre Allier souligne l'importance de communiquer et notamment sur les zones Natura 2000. Il donne l'exemple du Valdonnez où chaque commune connaît les constats et les objectifs et est invitée aux bilans annuels (obligatoires normalement) qui sont réalisés sur son territoire.

Calendrier pour approuver le projet de convention avec le Parc :

- janvier 2013 : décision de la communauté de communes sur la volonté de signer la convention.

- CA du Parc National en Mars pour valider cette décision

Stéphan Garnier se retire. Les élus semblent plutôt favorables à ce projet. Ils se positionneront en janvier 2013.

Approbation compte rendu conseil communautaire du 26 octobre 2012 : après quelques modifications le compte rendu est adopté.

Convention VIGIFONCIER avec la SAFER :

4 communes sur 5 ont délibéré pour que la communauté de communes signe la convention VIGIFONCIER avec la SAFER. Sous réserve de l'acceptation du conseil municipal de St Andéol de Clerguemort, le conseil communautaire est favorable.

Compte rendu réunion CDCI du 16/11/12 :

Le Président fait un bref compte rendu de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie le 16 novembre dernier. Il informe qu'avant la réunion, la communauté de communes a adressé à tous les membres de la CDCI un courrier d'opposition à l'intégration de Vialas à une Communauté de Communes du Gard. L'adhésion de Vialas à la Communauté de Communes des Hautes Cévennes est officialisée, la CDCI du Gard ayant validé cette proposition. Un arrêté interpréfectoral entre le Gard et la Lozère est en cours de rédaction.

Le président consulte les élus sur le sujet. Doit-on engager un recours auprès du Préfet ? Jean Louis Servièrre informe que Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale et conseillère régionale va engager un recours auprès du tribunal administratif. La décision prise en CDCI n'a pas été conforme à la procédure, la CDCI n'a pas eu son mot à dire : le Préfet de la Lozère n'a pas procédé au vote de la CDCI et n'a pas fait de schéma départemental.

La communauté de communes ayant pris contact avec Mairie-Conseils semble être bloquée par le fait que Vialas était jusqu'à présent une commune isolée et que le périmètre de notre EPCI n'a pas été modifié. De plus, le schéma de la Lozère n'est pas validé, celui du Gard l'est. Ce qui signifie que juridiquement, la décision du Préfet ne semble pas connaître de vice de forme, mais sur le fond la majorité des élus est d'accord pour dire que l'intervention du Préfet a été expéditive et qu'elle a manqué de concertation vu le nombre de courriers et de délibérations qui lui ont été adressés contre l'intégration de Vialas dans la communauté de communes Gardoises des Hautes Cévennes. Lors de la CDCI, le Préfet a simplement informé les élus qu'il prenait un arrêté interpréfectoral pour valider la décision de la CDCI du Gard. La CDCI de la Lozère n'a pas eu le droit de vote.

Jean Louis Servièrre rappelle également que les habitants de Vialas se sont mobilisés et qu'aucun retour positif n'a été fait par le Préfet : courrier à la mairie de Vialas, courrier au Préfet, pétition. De plus, les vices de forme concernant l'adhésion de Vialas à la CC des Hautes Cévennes sont nombreux. Le conseil municipal a délibéré, certes mais en l'absence d'un nouveau débat.

Le conseil communautaire ne peut intervenir à ce niveau, le vote du conseil municipal étant légitime via la délibération : la C.C. ne peut s'y opposer. La commune de Vialas était informée de la position de notre communauté de communes qui souhaitait vivement son rattachement en Lozère.

Le conseil communautaire, exaspéré par la décision du Préfet, prend une motion à l'unanimité des membres présents, il veut montrer et prouver aux habitants de Vialas que la C.C. continuera de travailler avec eux malgré la décision prise en faveur du Gard. Il déplore le manque de concertation de la CDCI par le Préfet et qu'il n'est tenu compte d'aucun courrier de notre C.C. ni de l'avis des habitants de Vialas,

Le conseil communautaire considère que sur notre territoire rural, cette décision aurait dû faire l'objet de débats plus concrets avec les élus. Il regrette le choix du conseil municipal de Vialas et rappelle qu'historiquement nous sommes liés par des conventions, par le SIVOM etc. que Vialas a toujours été engagée avec notre C.C. dans différentes activités. Les élus proposent également de prendre contact avec la radio, la population. Le conseil communautaire médiatise cette affaire par des articles dans les journaux locaux et la publication de cette motion.

Les élus s'interrogent sur l'avenir du territoire considérant les textes de la réforme territoriale et notamment la réduction des cantons. Le département de la Lozère passerait de 25 à 10 ou 12 cantons (2 élus avec parité par canton). Résultat, des regroupements qui agrandiront notre canton de trois fois. Le risque d'éclatement de la communauté de communes existe, la DDT ayant présenté le jour de la CDCI un projet comprenant 5 communautés de communes en Lozère pour l'avenir. Des questions sont soulevées : l'intégration de Vialas à une communauté de communes du Gard va-t-elle compromettre le financement de l'office de tourisme ?

Accueil de Loisirs du Pont de Montvert :

Le président informe de la proposition de Caroline, coordinatrice de l'association « Trait d'Union », sur la possibilité d'accueillir une antenne de l'ALSH à St Frézal de Ventalon (ALSH décentralisé). Les élus sont plutôt favorables. Il faudra que l'association prenne contact avec la mairie de St Frézal de V. pour voir si cela est possible techniquement : trouver un lieu adapté, des horaires qui conviennent à tous, etc.

Protection sociale complémentaire des agents :

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le CDG48 a retenu une mutuelle pour la garantie maintien de salaire afin que les agents des collectivités adhérentes au contrat groupe de la collectivité puissent bénéficier d'une part de garanties à de meilleurs taux et d'autre part de la participation employeur sur la part qu'ils versent

mensuellement. Le conseil doit délibérer d'une part pour adhérer au contrat groupe du centre de gestion et d'autre part sur le montant de la participation employeur qui peut varier en fonction de la situation de chaque agent. Le président rappelle qu'en réunion de bureau, les élus présents avaient proposé une participation employeur forfaitaire de 5 € par agent qui a été soumise à l'avis de la commission technique paritaire du CDG. Les élus sont consultés et se positionnent pour que la CC verse un montant égal à la participation employeur des communes membres, soit 10 € par agent. Ce qui représente un total annuel de 360 € par an.

Office de tourisme du Pont de Montvert :

L'office de tourisme a transmis une liste des travaux qu'il lui restait à réaliser pour son classement en 2e catégorie.

Le conseil communautaire ne peut pas délibérer, car les travaux ne sont pas terminés. La mairie du Pont de Montvert est consultée pour les travaux qu'il reste à faire et l'aide qu'elle peut y apporter.

Lieu de vie du Salson : ce lieu de vie n'a pas fermé :

Maurice Jeannet informe que la fréquentation du lieu de vie est stable. L'association « Le Passage » a deux objectifs : 1-faire en sorte que les locaux qui appartiennent aux Colombat restent à l'association et 2 — renforcer l'association. Le premier objectif est atteint. En effet, la SA d'HLM Lozère Habitations a accepté de racheter le bâtiment. Les élus s'en réjouissent.

Des membres sont venus renforcer l'association : le directeur de la MAS « les Bancelles » de Florac ainsi que le directeur du « Clos du Nid ». Le CA comprend aujourd'hui une dizaine de membres.

Parc de contention pour animaux sur la commune de Fraissinet de Lozère :

Une réunion a eu lieu à Fraissinet de Lozère en présence d'Aimé Mazoyer, Propriétaire du lieu, Christian Plagnes Président de la CUMA, les trois maires de Fraissinet, le Pont et St Maurice, Daniel Mathieu, Président de la C. C. et Sophie Pantel, conseillère générale. Les agriculteurs demandent à la communauté de communes d'être maître d'ouvrage du projet de construction d'un parc de contention qui serait utilisé par une quarantaine d'agriculteurs. Ni la Cuma, ni les agriculteurs ne pouvant financer. Les trois communes de St Maurice de V., de Fraissinet et du Pont de Montvert ont donné leur accord pour apporter un fonds de concours de 1 500 €, la conseillère générale subventionnerait 9 200 € et les autres partenaires 4 300 € (Groupama, CGD, CA...). Reste pour la C de C., 2000 € sur le coût de l'opération d'environ 20 000 € HT, facturé sur 10 ans, 200 € par an à la CUMA qui en serait le gestionnaire. Un bail emphytéotique est à prévoir entre M. Mazoyer et la C de C, et entre la C.C. et la CUMA. Un tour de table s'impose afin de débattre sur la question. La majorité des élus est d'accord pour que la CC soit maître d'ouvrage sachant que la CUMA en serait gestionnaire. Il faut toutefois s'assurer que techniquement, on puisse boucler un plan de financement et administrativement s'assurer que la C.C. respecte la légalité : terrain privé, bail emphytéotique remis à la CUMA. Camille LECAT propose que la CUMA ou les agriculteurs s'investissent un peu plus dans ce projet. Jean Marie Thoyer rejoint son avis.

Les élus qui étaient présents à la réunion de présentation du projet estiment que la participation demandée dans le plan de financement ne peut être plus élevée. Après en avoir délibéré et voté à main levée : à l'unanimité, les élus sont favorables, ils considèrent que ce projet est une aide directe aux agriculteurs et qu'il contribue à rendre un service au public.

L'Espinassas :

L'Avant Projet Sommaire du hangar est présenté aux élus. Les plans ont été soumis à l'avis des ABPS qui ont déplacé quelque peu l'implantation du hangar. Jean Pierre Allier pense qu'un seul WC suffirait. Les élus sont d'accord sur les plans. Le président informe que le permis de construire sera déposé dans le courant du mois de décembre. Le C.C. devra se positionner sur le plan de financement en janvier. Il est très difficile pour l'instant de respecter l'enveloppe initiale. L'architecte doit faire passer à la C.C. le devis détaillé de l'opération dans les prochains jours. Actuellement, l'aménagement de la salle de réunion au-dessus du hangar est une option. Il faudra rencontrer l'architecte pour qu'il s'en tienne à l'enveloppe prévue. Pour l'instant il n'y a pas eu de réunion de travail sur le bâtiment principal.

La Cure du Pont de Montvert :

Utilisation du rez-de-chaussée dans le cadre du projet de réhabilitation : Il est rappelé que la commune du Pont de Montvert devait se positionner sur l'utilisation du rez-de-chaussée de la Cure. Alain Jaffard informe que le conseil municipal s'est positionné pour proposer de déplacer la crèche du Pont de Montvert. Le projet d'aménagement d'une maison Stevenson n'est pas abandonné, mais repoussé en échéance. Alain J. informe qu'en mairie, un projet d'aménagement des abords de l'église est en cours et que si la crèche est déplacée, des travaux pourront y être ajoutés. Les élus sont favorables à cette proposition, car le lieu de la Cure s'y prête beaucoup mieux que la salle actuelle même si ce projet peut susciter des commentaires négatifs. Il faut toutefois prendre des précautions : voir le financement possible. Est-ce qu'on parle d'agrandissement ou de déplacement de la salle ? Le Président informe les élus que Caroline (coordinatrice de l'association « Trait d'Union ») a été contactée pour avis sur le sujet. Elle pense qu'actuellement, les effectifs de la crèche ne justifient pas un agrandissement. La communauté de communes est chargée de prendre contact avec la CAF.

Utilisation du rez-de-chaussée par Monsieur Rostan Jean-Marc : le C.C. a été destinataire d'un projet de bail pour louer précairement le rez-de-chaussée à Monsieur Rostan (artisan potier) dans l'attente qu'il trouve un autre local.

Nils s'oppose à ce projet de bail en référence aux décisions prises à la dernière réunion du conseil communautaire. Des conditions devaient être remplies, or, il n'a pas eu connaissance que ces dernières l'aient été. Daniel MATHIEU informe avoir rencontré Monsieur Rostan, avoir été en contact avec l'association « Quoi de 9 » qui a refusé catégoriquement d'aider cette personne. Les élus sont interpellés par la décision négative de « Quoi de 9 ». Entre temps, Monsieur Rostan a trouvé un logement. Camille Lecat insiste pour que le C.C. laisse à cette personne une chance de s'en sortir : avec le bail proposé par le Président, la communauté de communes ne prend aucun risque. Le conseil communautaire après en avoir délibéré est favorable à la proposition du Président et le délègue pour signer le bail.

ZAE Masméjean : Prix de vente des parcelles : Le dossier de création d'une ZAE sur le hameau de Masméjean avance bien. Le président informe qu'on peut maintenant se positionner sur un prix de vente. Plusieurs simulations ont été faites en tenant compte de l'acquisition du terrain et du prix des travaux. Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité pour un montant de 11 € HT / m².

Cession de la parcelle 260 : Jean-Paul Velay explique que le cadastre comporte une erreur et que Monsieur Pierre Cros serait acquéreur de la parcelle 260 si le C.C. décidait de la vendre. Le conseil communautaire est favorable pour vendre cette parcelle étant donné qu'elle ne fait pas partie de la ZAE. Il propose un prix de 4 € du m².

Gendarmerie : Délibération pour la gestion future des locaux : après avoir pris les renseignements nécessaires sur la possibilité de confier la gestion future des locaux de la caserne à la SA d'HLM Lozère Habitations, le président informe qu'un bail emphytéotique peut être confié à cet organisme. Il serait d'une durée de 45 ans. La SA d'HLM verserait à notre communauté le montant des loyers en une seule fois à l'issue des travaux (soit environ 660 000 €). Le conseil communautaire est favorable à cette proposition à l'unanimité. Le plan de financement est donc bouclé. Nous sommes toujours dans l'attente de l'avis du ministère de la Défense sur les plans.

Comptes rendus autres réunions et commissions :

Conseil d'administration de la maison de l'emploi : Jean-Pierre fait un compte rendu de la réunion. Un portail unique a été mis en place par la MDE qui regroupe l'annuaire des formations possibles sur le département de la Lozère. Plus de 580 formations y sont recensées et concernent environ 250 organismes. Une autre nouveauté, l'annuaire pluridisciplinaire Lozère. Il regroupe toutes les structures de santé. La fréquentation des Relais Services publics est en augmentation par rapport à 2011. La Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale en Lozère est aussi porteuse de la démarche de labellisation « orientation pour tous » pour le réseau territorial de l'AIO qui consiste à mettre en place un service public de l'Orientation.

Une réunion sur les emplois d'avenir a eu lieu également : cette mesure concerne les 16-25 ans. Les élus proposent qu'on puisse recenser sur le territoire le nombre de personnes susceptibles de bénéficier d'un tel contrat via la maison de l'emploi.

Questions diverses : Quelques réunions ont été organisées sur le territoire avec des thèmes bien précis concernant la valorisation touristique. D'autres réunions ont lieu ces lundi mardi et mercredi. Les élus s'étonnent de n'avoir pas reçu de convocation. Seul Jean Paul a été informé de ces réunions par le président de l'OT. Nils s'indigne qu'étant membre du CA il n'ait pas été convoqué. A priori ces réunions sont destinées à préparer, à orienter des idées sur le tourisme, la SELO aurait soumissionné un bureau d'études pour porter cette réflexion sur le secteur Mont Lozère. Les élus s'interrogent. Alain Jaffard se rendra à une réunion pour en connaître l'objectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21 h 45.